

Arrêté du 8 juin 2011 portant nomination à la commission dont l'avis conforme est requis pour la désignation des officiers de police judiciaire de la police nationale
NOR : JUSD1114782A

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, et le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer des collectivités territoriales et de l'immigration,

Vu les articles 16, R.8 et suivants, et A.22 et suivants du code de procédure pénale ;

ARRÊTENT :

Article 1

Sont reconduits dans leurs fonctions, en qualité de membres titulaires de la commission dont l'avis conforme est requis pour la désignation des officiers de police judiciaire de la police nationale :

M. Francis STOLIAROFF, magistrat à l'administration centrale du ministère de la justice.

M. Luc CHALON, commissaire divisionnaire, adjoint à la sous-directrice de la formation et du développement des compétences à la direction des ressources et des compétences de la police nationale,

M. Michel FAURY, commissaire divisionnaire, chef de la brigade de recherche et d'intervention à la direction de la police judiciaire de la préfecture de police de Paris,

Mme Marie-Josèphe MAZEL, commissaire divisionnaire, directeur départemental adjoint de la sécurité publique du Var à la direction centrale de la sécurité publique.

Est reconduit dans ses fonctions, en qualité de membre suppléant de la même commission, M. Christian MIRABEL, commissaire divisionnaire, directeur régional de la police judiciaire de Versailles à la direction centrale de la police judiciaire.

Article 2

Sont nommés membres de la commission mentionnée à l'article 1 :

Membre titulaires

M. Christophe KAPPELLA, avocat général près la cour d'appel de Douai,

Mme Doriane BAYET, magistrat à l'administration centrale du ministère de la justice,

M. Yves DOUBLET, commissaire divisionnaire, chef de la brigade de recherches et d'investigations financières à la direction de la police judiciaire de la préfecture de police de Paris,

M. Benoît DESMARTIN, commissaire de police, chef de la sûreté départementale de l'Hérault à la direction centrale de la sécurité publique,

M. Alain BRAUD, commissaire de police, directeur départemental de la sécurité publique de la Nièvre à la direction centrale de la sécurité publique.

Membre suppléant

Mme Corinne MOREAU, substitut général près la cour d'appel de Paris,

M. Eric NEVEU, substitut du procureur de la République près le tribunal de grande instance de Paris,

M. Fabien INES, commissaire de police, chef de la circonscription de sécurité publique de Trappes à la direction centrale de la sécurité publique,

M. Romain PAIREAU, commissaire principal, chef de la division des techniques et de la sécurité en intervention de la sous-direction de la formation et du développement des compétences à la direction des ressources et des compétences de la police nationale,

M. Abdelkader HAROUNE, commissaire divisionnaire, chef d'état-major de la direction départementale de la sécurité publique du Pas-de-Calais à la direction centrale de la sécurité publique.

Article 3

Sont rayés de la liste des membres de cette même commission :

Mme Sylvie MOUCHEL, magistrat à l'administration centrale du ministère de la justice,

M. Lionel SABATER-BONO, conseiller au service central de la prévention de la corruption à la direction des services judiciaires,

M. Yves BADORC, vice-procureur près le tribunal de grande instance de Bar-le-Duc,

Mme Marie-Aimée GASPARI, vice-procureur près le tribunal de grande instance de Nanterre,

Mme Anne SOUVIRA, commissaire divisionnaire, chef de la brigade d'enquête sur les fraudes aux technologies de l'information à la direction de la police judiciaire de la préfecture de police de Paris,

Mme Marjorie GHIZOLI, commissaire divisionnaire, directrice départementale de la police aux frontières de l'Hérault,

M. Hervé VLAMYNCK, commissaire de police, charge de mission à la circonscription de sécurité publique de Lille à la direction centrale de la sécurité publique,

M. Gil ANDREAU, commissaire divisionnaire, adjoint au sous-directeur des ressources humaines de la direction centrale de la sécurité publique,

M. Bernard ANTOINE, commissaire divisionnaire, chef du département de l'organisation des méthodes et de l'évaluation de la formation de la sous-direction de la formation et du développement des compétences, à la direction des ressources et des compétences de la police nationale,

M. Ludovic KAUFFMAN, commissaire divisionnaire, chef d'état-major de la direction territoriale de la sécurité publique du Val-de-Marne, à la préfecture de police de Paris.

Article 4

La directrice des affaires criminelles et des grâces et le directeur général de la police nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du Ministère de la Justice et des libertés.

Fait, le 8 juin 2011

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,
Pour le ministre et par délégation,
La directrice des affaires criminelles et des grâces,

Maryvonne CAILLIBOTTE

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration,
Pour le ministre et par délégation,
Le directeur général de la police nationale,

Frédéric PECHENARD